



# Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada Bureau du surintendant des institutions financières Canada

# ÉTAT ANNUEL

ET

# **INSTRUCTIONS**

# À L'INTENTION DES

# SUCCURSALES DE BANQUES ÉTRANGÈRES

**BSIF-520** 

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
État annuel (BSIF-520)	
Affidavit de l'agent principal	1
États financiers	2–5
Notes afférentes aux états financiers	6
Rapport sur les dépôts en équivalent de fonds propres	7
<u>Instructions</u>	
Objet, fondement législatif, production, etc.	i
Instructions générales	ii
Renvois aux relevés du CIF	 111-V111

Décembre 2000 BSIF-520

## AFFIDAVIT DE L'AGENT PRINCIPAL

Succursales de banques étrangères

JE,	DE LA
DE	, PROVINCE DE(DU), L'AGENT PRINCIPAL AU CANADA DE
ÉTANT	L'AGENT PRINCIPAL AU CANADA DE
(CI-APR	RÈS APPELÉE « LA SOCIÉTÉ »), DÉCLARE ET ATTESTE SOUS LA FOI DU SERMENT CE QUI SUIT :
1.	JE SUIS L'AGENT PRINCIPAL DE LA SOCIÉTÉ AU CANADA;
2.	LES FAITS ATTESTÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT ME SONT CONNUS;
3.	L'ÉTAT ANNUEL CI-JOINT DE LA SITUATION ET DES AFFAIRES INTERNES DE LA SUCCURSALE AU CANADA TRADUISENT FIDÈLEMENT L'ÉTAT DE LA TOTALITÉ DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DES DÉPÔTS EN ÉQUIVALENT DE FONDS PROPRES AU (JOUR, MOIS, ANNÉE), DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE DES DÉPÔTS EN ÉQUIVALENT DE FONDS PROPRES, AINSI QUE DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE TERMINÉ À CETTE DATE RELATIVEMENT AUX ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EXERCÉES PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SA SUCCURSALE AU CANADA;
4.	AU (JOUR, MOIS, ANNÉE), TOUS LES ÉLÉMENTS D'ACTIF DÉCLARÉS DANS L'ÉTAT ANNUEL ÉTAIENT, SAUF INDICATION CONTRAIRE, LA PROPRIÉTÉ ABSOLUE DE LA SOCIÉTÉ, LIBRES DE TOUTE CHARGE OU DETTE;
5.	LES MONTANTS INDIQUÉS DANS L'ÉTAT ANNUEL CORRESPONDENT, À TOUS ÉGARDS IMPORTANTS, À CEUX FIGURANT DANS LES ÉTATS FINANCIERS RÉGLEMENTAIRES ÉTABLIS À CETTE MÊME DATE ET TRANSMIS SUR SUPPORT ÉLECTRONIQUE AU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET REFLÈTENT L'INFORMATION CONTENUE DANS LESDITS ÉTATS RÉGLEMENTAIRES CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS AFFÉRENTES À L'ÉTAT ANNUEL;
6.	AU MEILLEUR DE MA CONNAISSANCE, AYANT PRIS TOUTES LES MESURES RAISONNABLES POUR M'EN ASSURER, JE SUIS D'AVIS QU'AUCUNE MODIFICATION N'A ÉTÉ APPORTÉE À LA CHARTE, À L'ACTE DE CONSTITUTION OU AUX STATUTS DE LA SOCIÉTÉ, NON PLUS QU'À L'AGENCE PRINCIPALE DE LA SOCIÉTÉ OU AU TITULAIRE DE LA CHARGE D'AGENT PRINCIPAL, SANS QUE LE SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES N'EN SOIT DÛMENT INFORMÉ;
7.	JE FAIS CETTE DÉCLARATION SACHANT QUE LE SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES SE FONDERA SUR CELLE-CI POUR ÉVALUER LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ACTIVITÉ EXERCÉE PAR LA SUCCURSALE DE LA SOCIÉTÉ AU CANADA AU (JOUR, MOIS, ANNÉE), ET PLUS PRÉCISÉMENT POUR DÉTERMINER LA VALEUR DE L'ACTIF QUE LA SOCIÉTÉ DOIT CONSERVER EN DÉPÔT AU CANADA EN VERTU DE LA <i>LOI SUR LES BANQUES</i> .
	AGENT PRINCIPAL AU CANADA
	MENTÉ DEVANT MOI À
DE(DII)	, PROVINCE
JOUR D	E, CE
(précise	er s'il s'agit d'un commissaire à l'assermentation ou d'un notaire)

Décembre 2000 BSIF-520

#### **BUT**

Le présent état annuel vise à fournir au surintendant des institutions financières des renseignements sur la situation et les affaires internes de la succursale de banque étrangère au Canada

#### FONDEMENT LÉGISLATIF

Article 601 de la Loi sur les banques.

#### INSTITUTIONS VISÉES

Toutes les succursales de banques étrangères sont tenues d'établir le relevé.

#### **PUBLICATION**

Les renseignements figurant dans le relevé ne sont pas publiés.

#### FRÉQUENCE

Annuelle, dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice.

#### **TRANSMISSION**

Un exemplaire imprimé de l'état annuel doit parvenir à l'adresse suivante :

Division de l'information réglementaire
Bureau du surintendant des institutions financières
255, rue Albert, 13e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0H2

#### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Un exemplaire du rapport du vérificateur destiné à l'agent principal doit être transmis à la Division de l'information réglementaire du BSIF, à l'adresse ci-dessus, dans les cinq mois suivant la fin de l'exercice de la banque étrangère autorisée. Le rapport et l'opinion du vérificateur doivent porter sur les pages 2 à 6 de l'état annuel et inclure un commentaire confirmant que les états financiers joints au rapport du vérificateur correspondent à ceux transmis au surintendant des institutions financière le (date), ou signalant tout écart.

Février 2004 BSIF-520

#### INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Sauf indication contraire du surintendant, l'état annuel doit être établi conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR). Voici un exemple de dérogation admissible aux PCGR aux fins de l'état annuel :

Une succursale de banque étrangère doit être assimilée à une nouvelle entité. Le surintendant n'exige pas la prise en compte des activités de l'entité remplacée si la transformation a été effectuée en cours d'exercice, ou aux fins de comparaison avec des périodes antérieures.

Tous les montants doivent être libellés en dollars canadiens.

Les actifs doivent être déclarés après déduction de la provision pour créances douteuses, le cas échéant.

Les montants indiqués dans l'état annuel doivent correspondre à ceux figurant dans les relevés pertinents du CIF transmis sur support électronique au surintendant des institutions financières. Voir les renvois indiqués aux pages iii à viii ci-après.

Si les instructions indiquent qu'une catégorie donnée comprend certains postes, la mention de ces postes a pour effet non pas de limiter la portée générale de la rubrique, mais d'indiquer le type de postes à inclure dans cette catégorie.

Les états financiers doivent être établis à l'aide du tableur Excel (disquette jointe).

Décembre 2000 **BSIF-520** 

## **RENVOIS RELATIFS AU BILAN**

Bil	an d	u rapport annuel	Bil	an mensuel (M4)
Éléments d'actif			•	
1.	a)	Liquidités et dépôts à la Banque du Canada	1.	Pièces d'or et lingots d'or et d'argent
			2.	Billets de banque et autres pièces de monnaie
			4.	Dépôts à la Banque du Canada
			6.	Chèques et autres effets en transit (valeur nette)
	b)	Dépôts à d'autres institutions financières réglementées	5.	Dépôts à d'autres institutions financières réglementées
2.		eurs mobilières acquises en vertu d'accords ression en pension	11.	g) Accords de prise en pension
3.	Val	eurs mobilières		épartition entre les comptes de placements et de
	a)	Placements		ociation doit reposer sur la ventilation interne établie par titution.
	b)	Négociation	7.	<ul> <li>a) Valeurs mobilières émises par le Canada <ul> <li>(i) Bons du Trésor</li> <li>(ii) Autres valeurs mobilières à échéance dans les trois ans</li> <li>(iii) Autres valeurs mobilières</li> </ul> </li> <li>b) Valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada <ul> <li>(i) Valeurs mobilières à échéance dans les trois ans</li> <li>(ii) Autres valeurs mobilières</li> <li>(iii) Actions</li> </ul> </li> </ul>
			8.	Valeurs mobilières émises ou garanties par les provinces canadiennes
			9.	Valeurs mobilières émises ou garanties par des corps municipaux ou scolaires au Canada
			10.	Autres valeurs mobilières, moins provision pour créances douteuses a) Titres de créance b) Actions

Décembre 2000 BSIF-520 Page iii

4.	Prêts  a) Prêts hypothécaires résidentiels	12. Prêts hypothécaires, moins provision pour créances douteuses  a) Prêts hypothécaires résidentiels  (i) Assurés  (ii) Non assurés
	b) Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts personnels	11. f) À des particuliers à des fins non commerciales
4.	c) Entreprises et gouvernements	<ul> <li>11. Prêts non hypothécaires, moins provision pour créances douteuses</li> <li>a) À vue et à court terme à des négociants en placements et des courtiers, garantis</li> <li>b) À des institutions financières réglementées</li> <li>c) Au gouvernement fédéral, aux provinces et à des corps municipaux ou scolaires au Canada</li> <li>d) À des gouvernements étrangers</li> <li>e) Sur créances de crédit-bail</li> <li>h) À des particuliers et à d'autres à des fins commerciales</li> </ul>
		<ul><li>12. Prêts hypothécaires</li><li>b) Non résidentiels</li></ul>
5.	À recouvrer d'entités liées	16. f) À recouvrer du siège social et d'institutions financières canadiennes réglementées liées
6.	Autres	
	<ul> <li>Engagements de clients au titre d'acceptations</li> </ul>	13. Engagements de clients au titre d'acceptations, moins provision pour créances douteuses
	b) Terrains, bâtiments et matériel	14. Terrains, bâtiments et matériel, moins amortissement cumulé
	c) Autres éléments d'actif	<ul> <li>15. Éléments d'actif liés aux opérations d'assurances</li> <li>a) Avances sur polices</li> <li>b) Primes à recouvrer</li> <li>c) Sommes à recouvrer d'autres sociétés</li> <li>d'assurances</li> <li>d) Autres</li> <li>16. Autres éléments d'actif</li> <li>a) Intérêt couru</li> </ul>
		<ul> <li>b) Frais payés d'avance et frais reportés</li> <li>c) Écart d'acquisition et autres biens incorporels</li> <li>d) Impôts futurs</li> <li>e) Sommes liées aux instruments dérivés</li> <li>g) Autres</li> </ul>
Tot	al de l'actif	Total de l'actif

Décembre 2000 BSIF-520 Page iv

Bilan de l'état annuel	Bilan mensuel		
Passif et compte du siège social			
Dépôts     a) Particuliers	<ol> <li>Dépôts à vue         d) Particuliers</li> <li>Dépôts à préavis         a) Transférables par chèque             (iv) Particuliers         b) Non transférables par chèque             (iv) Particuliers</li> <li>Dépôts à terme fixe         d) Particuliers         (i) Bénéficiant d'un abri fiscal         (ii) Autres</li> </ol>		
b) Entreprises et gouvernements	1. Dépôts à vue a) Canada b) Provinces e) Autres 2. Dépôts à préavis a) Transférables par chèque (i) Canada (ii) Provinces (v) Autres b) Non transférables par chèque (i) Canada (ii) Provinces (v) Autres 3. Dépôts à terme fixe a) Canada b) Provinces e) Autres		
c) Institutions de dépôts	1. Dépôts à vue c) Institutions de dépôts 2. Dépôts à préavis a) Transférables par chèque (iii) Institutions de dépôts b) Non transférables par chèque (iii) Institutions de dépôts 3. Dépôts à terme fixe c) Institutions de dépôts		

Décembre 2000 BSIF-520 Page v

Bilan de l'état annuel		Bilan mensuel		
Pas	Passif et compte du siège social			
2.	Acceptations	6. Acceptations		
3.	Engagements au titre de valeurs mobilières vendues à découvert	9. Autres éléments de passif d) Engagements au titre de valeurs mobilières empruntées		
4.	Engagements au titre de valeurs mobilières vendues dans le cadre d'accords de rachat	<ul> <li>9. Autres éléments de passif</li> <li>e) Engagements au titre de valeurs mobilières acquises en vertu d'accords de rachat</li> </ul>		
5.	Sommes payables à des entités liées	9. Autres éléments de passif h) À payer à des institutions financières canadiennes réglementées		
6.	Autres éléments de passif	<ul> <li>4. Chèques et autres effets en transit (valeur nette)</li> <li>9. Autres éléments de passif <ul> <li>a) Intérêt couru</li> <li>b) Hypothèques et emprunts remboursables</li> <li>c) Impôts sur le revenu</li> <li>f) Revenu reporté</li> <li>g) Sommes liées aux instruments dérivés</li> <li>i) Autres</li> </ul> </li> </ul>		
Total du passif		Total du passif moins sommes à payer au siège social		
7.	Compte du siège social	<ul><li>9. Autres éléments de passif</li><li>h) À payer au siège social</li></ul>		
Tot	tal du passif et du compte du siège social	Total du passif		

Décembre 2000 BSIF-520 Page vi

# RENVOIS À L'ÉTAT DES REVENUS

Ét	at de	es revenus aux fins du bilan	Éta	at trimestriel des revenus (P3)	
1.	a) Prêts		Revenu d'intérêt Total des lignes 3, 4, 5 et 6		
	b)	Valeurs mobilières	2.	Valeurs mobilières	
		(i) Dividendes		d) Autres valeurs mobilières	
		(ii) Intórôt	2.	(ii) Actions Valeurs mobilières	
		(ii) Intérêt	۷.		
				<ul> <li>a) Bons du Trésor du gouvernement du Canada</li> <li>b) Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada</li> </ul>	
				<ul> <li>Valeurs mobilières émises ou garanties par les provinces et par des corps municipaux ou scolaires</li> </ul>	
				d) Autres valeurs mobilières (i) Titres de créance	
	c)	Dépôts à des institutions financières réglementées	1.	a) Revenu de dépôts à des institutions financières réglementées	
2.	Fra	is d'intérêt	Fra	is d'intérêt	
	a)	Dépôts		al des lignes 8, 9 et 10	
	b)	Autres		Autres éléments de passif productifs d'intérêt c) Autres	
3.	Cha	arge de créances douteuses	16.	Charge de créances douteuses	
4.	Rev	venu autre que d'intérêt			
	a)	Revenu de négociation	18.	Revenu de négociation	
	b)	Gain net sur placements en valeurs	19.	Gains (pertes) découlant d'instruments détenus à des	
		mobilières		fins autres que de négociation	
	c)	Services liés aux placements et aux valeurs mobilières	20.	Autres revenus	
				e) Revenu tiré de la titrisation d'éléments d'actif	
				j) Frais de gestion de placements et de garde	
				k) Frais des fonds communs de placement	
				m) Commissions de prise ferme sur les nouvelles émissions	
				n) Commissions et frais liés aux valeurs mobilières	

Décembre 2000 BSIF-520 Page vii

4.	d)	Frais de crédit	20.	Autres revenus d) Commissions d'engagement et d'engagement de crédit de soutien et autres commissions liées aux prêts f) Frais liés aux prêts hypothécaires g) Frais d'acceptation h) Frais liés aux garanties et aux lettres de crédit
	e)	Frais de service	20.	<ul> <li>Autres revenus</li> <li>a) Frais d'administration sur les comptes de dépôt</li> <li>b) Autres frais d'administration sur les paiements</li> </ul>
	f)	Services de cartes	20.	Autres revenus
				<ul> <li>Frais d'administration des cartes de crédit et de débit</li> </ul>
	g)	Autres	20.	<ul> <li>Autres revenus</li> <li>i) Frais liés au traitement de la paye</li> <li>l) Commissions sur opérations de courtage immobilier</li> <li>o) Revenu des opérations de change autre que le revenu de négociation</li> <li>p) Autres commissions et frais</li> </ul>
5.	Frai a)	s autres que d'intérêt Salaires et avantages sociaux	24.	Salaires, contributions aux caisses de retraite et autres avantages sociaux
	b)	Locaux et matériel	25.	Locaux et matériel
	c)	Autres	26.	Autres
Pro	Provision pour impôts sur le revenu		29.	Provision pour impôts sur le revenu
Rev	enu 1	net	34.	Revenu net

Décembre 2000 BSIF-520 Page viii